

BUDGET PRIMITIF 2022

Etat des données synthétiques sur la situation financière de la commune de St-Paul publié en application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Informations financières – ratios (2)		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 330
2	Produit des impositions directes/population	511
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 464
4	Dépenses d'équipement brut/population	447
5	Encours de dette/population	1063
6	DGF/population	226
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63,90%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,90%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	30,50%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	72,60%

Le Maire informe par ailleurs ses administrés que les budgets primitifs 2022 :

- de la commune
- des pompes funèbres

Sont consultables à l'hôtel de Ville (Direction Financière).